



L'ACTU ARDENTE

Magazine syndical à destination
des employés de Proximus SA

O
C
T
2
0
2
6

À LA UNE

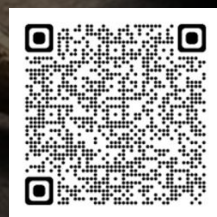
My ePress :
Le Soir inaccessible

KESAKO

Le plan Hospi

DOSSIER

Réforme des pensions



Recevoir L'Actu Ardente
par mail? Scanne ce QR
code et remplis le
formulaire.



REFORME DES PENSIONS

QU'EST-CE QUE CELA IMPLIQUE?

**Vous n'y comprenez rien?
Rassurez-vous, nous non
plus...**

Ces réformes, qui ressemblent à une partie de Bingo géante, sont complexes. Nous allons essayer ici d'en résumer les grands axes.

Vous avez des questions sur votre situation personnelle? Dirigez-vous vers le site mypension.be ou directement sur reformedespensions.be

Les grands axes :

- Le nombre de jours de travail annuel à comptabiliser pour l'accès à la pension
- Le malus & le bonus
- Les périodes assimilées
- Fin de la pension pour inaptitude des fonctionnaires

Il s'agit, une fois de plus, d'un nivellement par le bas que nous impose le gouvernement Arizona. **Cette réforme entrera en vigueur en janvier 2027.**





REFORME DES PENSIONS

QU'EST-CE QUE CELA IMPLIQUE?

1. Augmentation du nombre de jours de travail pour comptabiliser une année dans le calcul de la pension.

Si auparavant il fallait **104** jours de travail ou assimilés, il en faut désormais 156 jours, y compris pour les années de carrière passées.

Pour la pension anticipée, il faut 42 années de travail "effectif", avec **234 jours/an**. Cela correspond à 9 mois de travail à temps plein, y compris pour la première année de carrière.

D'autres critères d'assimilation à du travail sont d'applications pour **le bonus ou le malus**.

Le plus simple est de vous référer au tableau fourni par le Service Fédéral des Pensions : [cliquez-ici](#)

2. Fonctionnement des Bonus & Malus

Accès au bonus :

- Vous devez dépasser l'âge légal de la pension fixé à 66 ans (depuis 2025) et 67 ans (à partir de 2030), **ainsi que**
- 35 années de travail comptant chacune 156 jours de travail effectif, **ainsi que**
- Avoir 7020 jours de travail effectif au cours de sa carrière

Conditions d'octroi :

- 2 % par année de report pour les personnes nées jusqu'au cours de l'année civile 1962 ;
- 4 % par année de report pour les personnes nées au cours des années civiles 1963 jusqu'à 1972 inclus ;
- 5% par année de report pour les personnes nées à partir de l'année civile 1973.



REFORME DES PENSIONS

QU'EST-CE QUE CELA IMPLIQUE?

Application du Malus :

- Age légal de la pension pas encore atteint
- Carrière n'atteignant pas 35 années de travail comptant chacune 156 jours de travail effectif
- Ne pas avoir 7020 jours de travail effectif au cours de sa carrière

Conditions d'applications :

- 2% par année d'anticipation pour les personnes nées au cours des années civiles 1961 jusqu'à 1963 inclus ;
- 4% par année d'anticipation pour les personnes nées au cours des années civiles 1964 jusqu'à 1972 inclus ;
- 5% par année d'anticipation pour les personnes nées à partir de l'année civile 1973.

3. La fin de la pension pour inaptitude des fonctionnaires

Depuis le 01/06/2026, le gouvernement Arizona a supprimé la pension médicale pour les statutaires.

Désormais, un statuaire déclaré en incapacité définitive suite à un examen par le CEMAT n'est plus pensionné pour des raisons médicales : **il perd donc son statut et les avantages des pensionnés Proximus**, comme le plan Ambassador ou l'assurance hospitalisation par exemple.

il est démis d'office et sans préavis de ses fonctions et peut avoir accès au système de sécurité sociale (assurance maladie invalidité telle qu'elle existe pour les contractuels).

L'ex-travailleur statuaire (étant donné qu'il a été démis d'office) recevra une allocation INAMI après son licenciement et jusqu'à sa date de pension légale, similaire aux employés contractuels.



REFORME DES PENSIONS

QU'EST-CE QUE CELA IMPLIQUE?



« Des mesures d'économies nécessaires »
mais qui ne tiennent plus qu'à un fil...

On nous demande de travailler plus longtemps, pour cotiser davantage et d'accepter des pensions moins favorables, au nom d'une prétendue nécessité budgétaire.

Les femmes paieront une fois encore un prix particulièrement lourd et injuste. Parce que les carrières sont encore loin d'être égales : temps partiels, interruptions de carrière, congés liés à la parentalité, salaires moins élevés... autant de réalités qui pèsent déjà sur leurs droits à la pension. Allonger les carrières et durcir l'accès à une pension digne ne fait donc pas que toucher les travailleurs : cela risque d'accentuer encore davantage les inégalités entre les femmes et les hommes.

Une question demeure : **n'y avait-il pas d'autres leviers ?**

Réformer la retraite pour assurer sa viabilité semble se limiter à faire des économies en rendant difficile l'accès à une pension digne. Comme tout mécanisme de protection sociale, il repose avant tout sur des recettes pour assurer son financement. En diminuant le montant (malus pension...) et en compliquant les conditions d'accès à la pension (jours assimilés...), le gouvernement traite le système des pensions légales comme une dépense à réduire, et non comme une protection collective dans laquelle investir par la création de nouvelles sources de financement.



My ePress : Le Soir inaccessible

PACK NON-ACTIF

LE SOIR

Pourquoi n'avez-vous plus accès?

Après vérification des différentes conditions d'octroi, il apparaît que plusieurs clients ne remplissaient en réalité pas les critères leur permettant de bénéficier de l'accès à My ePress.

En effet, cet avantage est réservé aux clients disposant d'un Pack Proximus.

Or, de nombreux pensionnés ont encore des produits hors pack afin de profiter d'une ancienne réduction de 37,50€. Ce choix entraîne automatiquement la perte de l'accès à My ePress et, par conséquent, à l'offre Le Soir.

Cependant, cette vérification n'ayant pas été effectuée de manière systématique durant plusieurs années, certains clients ont conservé l'accès à My ePress alors qu'ils n'y étaient pas éligibles. La suppression de cet avantage peut dès lors être mal comprise par les clients et pensionnés Proximus qui en bénéficiaient jusqu'à présent.

Si vous avez récemment perdu le produit My Epress, c'est que vous bénéficiez encore d'une ancienne réduction forfaitaire.

Depuis la convention collective 2019-2020, les pensionnés bénéficient de 30% de réduction sur l'offre Pack Flex qui inclus My ePress.

Comment vérifier vos produits et services? Contactez le service clientèle de Proximus.



PLAN HOSPITALISATION

Nouveau contrat pour 2027



Le plan hospitalisation pour les pensionnés est conclu jusqu'à la fin de l'année 2026.

Nous avons toujours deux intervenants : l'assureur (AXA) qui couvre financièrement les risques et le gestionnaire (Vanbreda) qui prends en charge les dossiers.

Ce système permet de trouver le meilleur rapport qualité-prix après le processus d'appel d'offre.

Un moment idéal pour vous rappeler ce plan hospi' contient déjà :

Quels sont les principales garanties ?

- Séjour à l'hôpital
- Soins ambulatoires pré- et post-hospitalisation (90 jours avant et 180 jours après l'hospitalisation)

Vous avez le choix entre deux plans :

- **Le plan « Sécurité »** qui offre des garanties essentielles et renforcées pour le remboursement des dépenses en soins (avec une intervention limitée en chambre particulière), moyennant une contribution personnelle minimale
- **Le plan « Prévoyance+ »** qui garantit complémentirement le remboursement des suppléments d'honoraires et de frais de séjour lors d'une hospitalisation en chambre particulière.

Retrouvez toute la documentation concernant le plan hospitalisation ICI

Y a-t-il une franchise ? Oui, celle-ci est fixée à € 75,00 dans le plan « Sécurité » et à maximum € 250,00 dans le plan « Prévoyance+ », par assuré et par année civile.



09 OCTOBRE 2026

Grande manifestation nationale à Bruxelles contre les initiatives du gouvernement menant à la réduction des libertés d'expressions et la réduction du pouvoir d'achat.

12 OCTOBRE 2026

Grève générale en front commun des services publics pour démontrer leur importance par des actions locales.



www.cgspirwtelecomaviation.com
Actu.Ardente@gmail.com